Lienes des Malles Journalières des E. Unis, Bote d A vopour of TH ALABAMA, coptaine

War Marks. Dateni der Win Marks.
Dateau à vapeur ALBURT, cer it. Cus. Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, captitude HUTTON.
Bateau à vapeur MAMILPA, capti. Joseph Carsac.
Tons cap bateaux à vapeur sont de principe desse, et sont commandés par de fromme s'experts et bons marines l'aplus grande pour malife ser a compres de depart. Les passagers seront tribée arconduce de depart. Les passagers per de la Nouvelle-Orienta al l'heures de Laprés-molt; in Mobile à 9 heure set demic du main. Pour frei passage, s'adresser à

e la Nouvelle-Orienas à Cl. heures de l'agrés-muit, de Mobile à 9 heurs et demic du main. Pour frei pusage, s'adresser à 28 et 29. Nouvelle Levée.

18 et 29. Nouvelle Levée.

18 le 29. Nouvelle Levée.

18 le 29. Nouvelle Levée.

18 le dier sera servià bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après mid.

19 pasage seule ment, — Le bateau à vapeur à 1 heuse president daires, lurdi 21 du courant, à 6 heures et demic du main. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ seul comme sait:

19 le Nule Orienas, Le Le Landis, Mercredis, Mercredis, Sundis Sun

Four ies Ports d'Europe.

FOUR LONDRES—Le navire HAR-SES RET, pout excere prendre de 50 à 100 balles Exp. de coton pour competer sa cargaison et per-tria timmédiatement. S'adiresses de 19 nai HARROD & QUARLES, 24 Douane. D mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

FOUR LAVIRFOOL.—La barque ELEANOR, cant Davidson, perfira sons peu de capitaine, à bord, un mai annès le railrond, ou à 9 mai Vinc. VANCE, 17 Douane.

POUR MASSED LE Le brick COMPASSED LE POUR LE COMPASSED LE POUR LE COMPASSED LE COMP

No. 47, rue Toulouse. Four fampico-Le brick fin voilier ATTAKAPAS, c.ph. Corm 1, ayantla plus france, ran charge finds. Por 16 fert de 200 barils on pass are, sudresser au capit die à bord on à 30 sy. JOHN CROSEY, 28 ree du Camp. Pour les Antilles.

OGE ATTANZAS—La joho goëlette MALLATON, copt. Dickerton, ayant une exceptite de son enargement engange, partir agona balance da la constant la LADLATRE Co. coch MATANZAS—La jolte goëtette

PALE VIN. capt. Dickerron, ayant une
productive de tive, capt.

POUR MATANZAS—Un baitmes, du
productive de tret necessamment. It
productive de trett commencer à charger innué
du treta. S'adresser à

R GRONING & Co.

POUR S. MARC et la valle de l'a Domini
du treta. L'expresse de tretain voillerproductive de tretain de la valle de l'a Domini
du treta de productive de la valle de l'a Domini
du treta de productive de la valle de l'a Domini
du treta de productive de la valle de l'a Domini
du treta de productive de la valle de l'a Domini
du treta de productive de la valle de l'a Domini
du treta de productive de la valle de l'a Domini
du treta de productive de l'a Domini
du treta de l'avent de l'avent de l'a Domini
du treta de productive de l'avent de

pas-ager : Pour les conditions, s'adre ser à 10 av JOHN A. PECK, 29 Bienville. A FILTER—La barque anglaise A. I.

VENTURE, capitaine Wilson, est prête à zot n, che la tre que 12a 13 pieds d'eau. S'adresser au a a bord, ou à

R. & J. CURRELL

10 mare—27

R. & J. CURRELL

10 mare—27

R. & J. CURRELL

desirer une familie habitate à l'aisance et est en bon état. Le sou signé voudrait aussi disposer de son amodiement et dune multiresse, esclave-facé d'environ 18 aussi che multiresse, esclave-facé d'environ 18 aussi che cui simière, b'anatous ause et ropasseus, bôn ruje tous tous les rapieres.

Sodresser au no. 13, que de Chartres.

Tous-flo Chs GARDINER.

Les A LOUER-La maison et le terrain situation de la commentation de la c A LOUER—Le maison élégante à 3 éta-les par dernièrement mabrée par feu Mine. Elu-cation Buldwin, sise à l'encoupaire des rues Ca-rondent et Hevin. Ladite muson et est dépendances sont er Lèvement neuvis, bien finies, commodes et parfairement convenibles pour une famille nombreuse.

Badr, sect à

A LAUER—Une maison entièrement

A LAUER—Une maison entièrement

fait neuve et bien haue, construite de menière à

faite occupe out pur une très nombreuse fa
nelle, ou par trois femilles sobarées, avec des dépennances, euisines, o.c. siture dans la rae l'agatelle.—

S'adress, r'à

19 mets 77

A. RASCH, 75 Chartres.

Sadresa ra

19 mats 27

A. RASCH, 75 Chartres.

In debat guernent des navires Arkansus et Mocte

roums, de Nove York:

1 cause Mores line Solesce unie;
2 da 1 contai trançais, à nettus dessins;
4 do Cotonnode bleur, 3/4, 4/4 et 9/3;
4 do Cotonnode bleur, 3/4, 4/4 et 9/3;
4 do Cotonnode bleur, 3/4, 4/4 et 9/3;
4 do Has coton blanc de diverses qualités;
1 de Gampham à mille raies;
2 do Mouchoirs fonds blancs à curreaux

Plas—Méricos double, mousseline suisse, bradéc;
gros dessusse noir foulaida de soic croisés; bas de
sone blancs de differentes qualités, et une varioté d'autres articles, à vendre par DUFOUR Franzs,
6 vais — rue Royale, outre Paulouse et St Pierre.

A VIS—fr. compagnie da rail-roud de la Nouvellenombre de Solesce qui seront employée jusqu'à autonne prach, et dans les junières. Les gages seront
de \$20 à 2/5 jar mous et deirayés. Les dias resclaves
seront più d'e ma la surveillence d'un commandeur
expérimenté. La solubrité bien conner du pays engagera sans l'ute les proprétaires qui desirent louer
leurs canivos, à s'adresser à R. S. SMITH,
7 no --20n Lans les buresax de la compagnie.

TARINE—800 barils sucrime à vente par
Lans (G. 10 NESE Y. 33 Mills. Levée. 7 the second of the bureaux de in compagnie

ARIN'S 800 burils smerfine in contra per
G. IARISEY, 33 Nile. Lovée, A (18-Le saussigné, évant sur le point de partir, révent le préble et se sants en particulier qu'il a nouvé M. J A Darel son ton lé de pouvoirs, pendant toute M. J A Darel son ton lé de pouvoirs, pendant touts MUH.

VENTES

CAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

en ardoises, avec arrière magasine et achiere de fonce et fonderie.

The Les avis Unite et unitre d'insertions ne sera pas liture de ceux qui les auront envoyés.

The Organi des abonnements à l'année pour la publication des aviscommerciaux, à ce sprix raisonnables.

So. Les lettres adr. secs à l'éditeur deivent être affranches, dans les critecontraire, clies resteront à la poste.

So. Les abonnées entine recevant plus régulérement eur gaugtes sur price den informer l'éditeur.

Bo les abonnées entine recevant plus régulérement eur gaugtes sur price den informer l'éditeur.

Bo les abonnées entine recevant plus régulérement eur gaugtes sur price den informer l'éditeur.

Bo les abonnées entine recevant plus régulérement eur gaugtes sur price den informer l'éditeur.

Bo les abonnées entine recevant plus régulérement et de modèles de moules, ainsi que les outils convenibles pour le moules, ainsi que les outils convenibles pour former de l'étre côtes.

L'actif le Hourd et les côtes.

L'actif le Hourd et les côtes.

L'actif le Hours des Barbes d'actif les côtes.

L'actif le Hours des Barbes d'actif les côtes.

Cinn grais pour mouvoir les prices de me les outils de menue en muniquant avec les fourneux pour la forte des méteunx; minsi que les mouvements et al forte et grander de mouvements et al forte et grander les moules métaux et le bous; deu matrie de moules de moules au forte et de moules de moules a forte. Une grander me ule à repuséer les foulles de moules a fonte.

Cinn grais pour mouvoir les price de matrie de machine à verables en munique pour la forte des méteunx; minsi que les mouvements et de machine à verables, et le matrie des méteux et le bous; des muniques pour fourner les métaux. Sciseaux, et machine à pour machines à percer les feuilles de fer pour bouilloires. Une grande me ule à repusée de moules afonte.

Cinn grais pour mouvoir les price de forme et de fourner.

L'actif le sur de de de le forme et de fourner de se moules afont un mouve de de moules afont un mouve de la ferie de forme et de fourner d

de l'établissement.
Une charrette un dray et deux chevaux.
Le susdit établissement est dans le plus parfait état et auxceptible d'éxécuter tous les ouvrages qui pour rant être demandé dans cette partie. Sa localité lui donne un grand avantage sur l'asudres établissements de ce geure en raison de sa proximité du fleuve pour le debarquement des materiaux et l'embarquement des maveriaux et l'embarquement des murages sui s'y font. pitnux.

Monsiear Vaurigaad, qui réside sur les lieux et dirige l'établissement donnera tous les éclaircissemens at les informations que l'on peut désirer.

Valentin, un griffe agé environ quarante-cinq ans.
Chins, une auguèsse, agée environ seixe ans.
Lady, une negrèsse agée environ trente ans.
Marcelite, une negrèsse agée environ vingt-cinq ans.

Paroisse d'Oriéans Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salu: Qu'il soit connu que attendu quel AMES ARMOR demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, légister des Testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officie Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la diction de la legistrare, initialé: "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires," appreuvé le 10 Mars 1934, avis est par le présent donne à tous ceux que cela peut conceiner qu'en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Oriéans, Etat de la Louisiane, en date du vingt trois mai, mi huit cent trente cinq, et rendu sur motion de L. Peirce et Roynolls, avuest de la sego-afon der fu Stephen K. Baron, conformément aux délibérations des créduciers, et aussi en vertu d'un ordre en date du vingt sept mai mil huit cent trente cinq, et rendu sur motion de Louisiane, la pétinon de John Copland, exécuteur test unentant du vingt sept mai mil huit cent trente cinq, et en date du vingt sept mai mil huit cent trente cinq, ou du la propriété des testamens, ai exposé en vente publique, à l'encan, le deux juillet, mil huit cent trente cinq pour compat de la succession dudit fun stephen K. Baron, l'apopriété foncière ci-après décrite, laque, a c'éc al jegge notit James Armor, connac étant le plus offrant et de air enchérisseur, savoir:

Description de la propriété d'après le transfer justiciaire.

La myitté indivise de trois lots de terre située au fau-

ves, ce dix septime jour du mois mai A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS, rég, des teats

VINTURE, capitante Wilson, est prête à cot in cher in tre que 182 13 pieds d'eau. S'adresser à capita à bord, ouà ' R. & J. CURRELL.

10 mars—377 R. & J. CURRELL.

11 AFENTER (pour un des ports du Sud
12 AFENTER (pour un des ports du Sud
12 AFENTER (pour un des ports du Sud
12 AFENTER (pour un des ports du Sud
13 mes Armo demeurant en a ville de la Nouvelle Orléane, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessir, un chargement — S'adresser à bord vigà-vis la rue Motre Datin, ou à C. WORSLEY,

12 A VINDRE—La jolie goëlette SWIFT, construite à Bala-more, du port de 450 barils.

13 A VENDRE—La jolie goëlette SWIFT, construite à Bala-more, du port de 450 barils.

14 A VINDRE—La jolie goëlette SWIFT, construite à Bala-more, du port de 450 barils.

15 A VENDRE—Le beau magasin à trois s'altages, stude rue de Chartres, no. 57, entre les sude port de de la content de sa dirares, offre aux capitalists une chance d'un placement de fonds des plus profitable. Aussel, un terrin sincé rue Bourgogne, erts les raes St. Louis et Cont, mesurant 34 pieds de face à la rue Bourgegne sur 60 pieds de profondeur.

15 A LOUER—Une jolie maison hante rue in just de l'United de l'Ausselle de la Nouvelle Orléane, et a proisse et ville de l'Ausselle orleane, et au l'ausselle de l'Aussel

rigé à Jaines Armor pour le prix de seize mille cent plastres.

2. Un autre lot de terre, situé audit faubourg Ste-Marie, composé de toute la partie du lot désigné sur le useit plan sous le ao 17/qui se trouve dernère ledit it no 20, et de l'autre égalo moitié de ce qui reste du it lot no 17, du côté de la rue St. Charles, après en voir déduit tout el partie qui est dernère les lots no. 0 et 21, ledit lot de terre mesurant 16 pieds—pouces e face à la rue de la Commune, sur une profusion en e 73 pieds, ensuite trents trois pieds de la rement en autre profondeur de 32 pieds, et forme au name autre profondeur de 32 pieds, et forme au name autre profondeur de 32 pieds, et forme devin décrit, djugé à James Armor, pour le prix de six mille plasfes.

Conditious de la vente un sédit de 1, 2 et 3 aps, en bitets endosée à agisfaction et assurés par hypotoneme péciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourrait au

ets endossés à actisfaction et assurés par hypomologopéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourran avoir qualques réclamations courre les deux lots de terroit qualques réclamations courre les deux lots de terroit qualques réclamations courre les deux lots de terroit de la courre ce cidessus décrits, en conséquence
cet de la courre ne vertu duquel la vente a été faite,
ade toute autre irrégularité ou illégalité dans l'ai
ation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou our tente autre cause quelconque, sont par les préentes dées d'avoir à déduire dans trente jours à daré l'apublication du présent avis dans les papiers
ublics, les raisons pour lesquelles la vente amis faite,
e serait pas approuvée et homologuée, comme le deiande ledit acquéreur.

En foi de quo, j'y ai apposé ma sipreuves, ce dix septième jour du mois
de mai A. D. 1836.

W F C DU LESSIS,
reg des tests.

20 ms

VENDRE—Une négresse créole, agée d'environ 24 ans, parlant français et anglais, bonne donestique de muson et très fidèle, bonne blanchisseuse
trepasseuse. On peut la voir, en s'adressant nu no.
38, rue Gravier. Conditions, comptant. 14 mai-20

Avis de Banques et de

AVIS DE BANQUES DE TESTAMBNS.

SUCCESSION DE DONNET.—Mercredi vingt a Grovens de La Louis a la Curcia de Mai, 1836. à mid, à la Bourne, eucoignure dus rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honornable cour des preuves dans vertu d'un ordre de l'honornable cour des preuves dans vertu d'un ordre de l'honornable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, l'exposersi en vestre publique à l'encan pour compte de sincession de feu. Louis Donnet, et pour compte de sincession de feu. Louis Donnet, et pour compte de sincepsion de feu. Louis Donnet, et pour compte de sincepsion de feu. Louis Donnet, et pour compte de sincepsion de feu. Louis Donnet, et pour compte de sincepsion de feu. Louis and et la Louisiane, "approuvé le 30 Janvier, 1836, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la Louisiane," approuvé le 103 Janvier, 1836, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la Louisiane, "approuvé le 103 Janvier, 1836, des livres de souscriptions seront pas admis à souscrite, et nul ne peut souscrite à étage, avec galerie, cluisinés et autres dépendance de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cluisinés et autres dépendance de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cluisinés et autres dépendance de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cluisinés et autres dépendance de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cluisinés et autres dépendance de profondeur. Les souscriptions devrôts être garanties par des constitut en une grande battese en briq 103, couvert en nature de la bateque, approuvée le premier Avril, 1833, les souscriptions devrôts.

centerment.

Conformément à la sepsième section de la charte de la banque, approuvée le premier Avril, 1833, les souscripteurs devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessions, ou certificat de confirmation des commissaires des terres des E-unis, partages, ventes judiciaires légalement vénifiées, on telles autres preuves de leur tire à la banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. TRCOU.

J. B. LEPRETRE, Commissaires.

BANQUE DE L'UNION.

UN teneur de la Vicilia Levée, no. 32. 16m-2.

UN teneur de livres trouverr an emploi dans cette diffection jusqu'à neur heures, mercredi prochain.

BANQUE DE CARROLITON.

16 mai RICHARD RELF, caissier.

HANQUE DE CARROLLTON.

E comité de direction, dans sa séance dusreize

Inai, adopta la résolution suivante:

Résolu que tout actionnaire qui paiera par anticipation une partie ou le montant total dû sur le capital en actions dont il serait détenteur, aura droit sur la somme payée à un dividende en proportion de ses paiemens, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé ou reçu en faveur de paiemens qui m'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.

16 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

16 mai JOHN NICHOLSON, saimier.

Compagnie de Navigation d'Oplans, 3
9 mai 1836.

Lest notifié par les présentes aux actionnaires de la compagnie de Navigation d'Orléans qu'une assemblée appaiale sur en une dans les bureaux de la Cie.
No. 180, rue du Bassin, le lund 30 mai, 3 feures du seix pour le propriée par partier services par la contraction de la compagnie de la compagnie par la contraction de la contraction de la compagnie par la contraction de la contract du soir, pour y prendre en considération certaines me sures importantes qui leur seront alors soumises. Par ordre de la cour, II mai SAMUEL MORGAN, Secrétaire.

COMPAGNIE DE BANQUE ET RAIL, ROAD }
DE l'ATCHAPALAYA, N. Orl. 7 mai 1836.
ETTE banque achète des traites sur New-York,
Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai

T mai ROBT. G. DIXON, saissier

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée de la direction, tenne le 19 avril
Adernier, une résolution fut afloptée pour damander
le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai
courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé
pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 désembre prochain Avis est
done donné par les présentes que ledits paiemens deavent être fairs, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladits résolution et à la seconde section
de l'acte original s'incorporation de la compagnie du
railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, 
Nouvelle Orféans, 15 Avril 1836.

FIRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, schetées
cette banque à 2 pour cent d'escompte.

16 avril.

J. B. PERRAULT, Caissier. 16 avril.

J. B. PERRAUT, Caissier.

PANQUE DUGAZ, 8 avril 1836—Les actionnatures de cette Compagnie sont iuvités à se rémuir à la maison de Banque, rue Roysle, le mercredi lera de juin prochain, à l'heure après raidi, pour prendre en considération les divers amendemens fâita à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière acession.—Par ordre de la Pirection 9 avril P. BACOT—Caissier.

TON.—Heures de départ des Chars pendant l'été :

Dis Carrottron.

- Un char à cheval à 4 heures du matin.

a vapeur 6 " 8 " " 10 " 12 " " 12 à vapeur a cheval à 2 heures de l'après-midi. 8 heures du soir. A cheval à 10
De La Nouvelle-Orleans:
Un char à vapeur à 7 heures du matin " 11 " 1 heure de l'après midi.

Des chars de la justification de la fille de la course de la justification de la justification de la fille du Caind à 6 houres, de matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les deim-heures jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les deim-heures jusqu'à 10 heures du matin. Le même arrangement est observé pour les chars de la riie de la Course.

Nile-Orleans, 15 avril 1836.

22 avril L. F. GENERES.

55 de Récompense.—Parti marron de chez le soussigné, le nègre WILLIAM, âgé de 20 uns, taille de 5 pieds 8 pouces, join nègre, ayant une petile cicatrice au front provenant d'une brillure. L'adite récompense sera donnée à quiconque me le raménora.

19 mai—6

VINCT PLASTRES DE PECOMPENSE. 19 mai—6 M. NICAUD.
VINGT PIASTRES DE RECOMPENSIS.
Part marron du Bassin Carondelet, depuis le 7 de ce mois, le nègre nommé WESH, taille

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

Prit marron du Bassin Caronoclet, depuis le de composite de pour le de composite de puis le des de la composite de la composite

Bassin. [10 mai—10] WILLIAM BOMAN.

Détenus à la geole de St. Jean Baptiste,—Le négre WILLIAM, se disant libre, et se ré-lamant de M. Chopin.

Le nègre nommé Bill., appartenant à M. Clerk Adams, de la paroisse d'Iberville. Ce nègre cet d'une grande taule et de l'âge d'environ 28 à 30 ans.

Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 25 av 1836.
28 av A. LUMINAIS, shérif.

25 Piastres de récompense.

Plantres de récompense.

PARTI marron de l'habitation du soussigné dans la nuit du 2 au 3 du courant, le nègre NELSON, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de Spoisses, l'épois à 5 pieds 5 à 6 pouces; il est d'une forte constitution, et a l'air sournois sa lèvre iniérieure ost très grosse, il avait un fer à une jambe et était vêtu d'un pantitue et gilet de cassinet. La récompense c-dessus ser a unaée à quiconque le logera dans une des geoies de cet Etat. Etant un peu ingénieur, il est probable qu'il cherche à s'employer comme tel.

Les capitaines de navires et autres embarcations son prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous pein d'être poursuivis selon toute la riguer des lois de cet état.

A VENDRE.

UNE BELLE HABITATION,—cultivée, sur la Rivière Rouge, près de la Prairie Longue, dans l'Arkansas, contenunt environ 4000 acres, dont environ 300 sont défrichés. Les steamers, loraque l'Embarras sera enlevée, prendrent la récolte des moulins même. Avec la dits habitation, on peut aussi faire l'acquisition d'environ \$4 nègres, dont 45 sont de bons travailleurs, tons jeunes. Les personnes qui vou-draient se rendre acquéreurs et visiter l'habitation et les nègres, a'ont qu'à s'arrêter à 12 milles au dessus de la ligue frontière de la Louisians.—Les conditions sont: un tiers comptant, la balance à un sit deux années de crédit, avec întérêt.—S'afresser à MARTINEAU, CRUGER & Co. Natchitoches. THOS. B. LEE.

Prairie-longue

Es soussignés reçoivent par le mavire Nashville de New-York, 5 caisses en nousseline française en

ES soussignés reçoivent par le navire Nashville de Naw-York, 5 caisses mousseline française en couleur, dessins riches; 4 do indiennes françaises: 1 do toile grise fine, à pantalon; 1 do mouchoire batiste unis; 1 do mousselines blanches à blouses, à raie; le tout à vendre à juste prix. DUFOUR FRERES, 6 mai rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre. The Royale, ontre l'oulouse et St. Pierre.

ON DEMANDE—Un cuisinier, qui sache parfaipayés à un honime bien au fait et très entendu. S'adresser par écrit à C H, boite no. 43, à la poste.

18 mai—12

Mairie de la Nouvelle-Orienne.

Conseil de la troisième Municipalité. Asprouvé le 7 mai 1836.
Signé. D. PRIEUR—Maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jr.—Scoret.

Séance du 2 mai 1836.
Résola que le salaire de l'imprimeur de la troisième municipalité est fixé à mille piastres par au. payable par timostres. Les devoirs du dit imprimeur seront les mêmes que ceux de l'imprimeur de la Corporation de la ville de la Nouvelle Orléans, fixés par l'ordonnance du 14 têvrier 1835. de la ville de la Nouvelle Orieans, nave par de la ville de la Nouvelle Orieans, nave par ce du 14 térrier 1835.

Signé, L. U. GAIENNIE—Recorder.

Approuvé le 7 mai 1836.

Signé, D. PRIEUR—Maire.

Pour copie conforme
THÉARD Jr., Secret.

Séance du 3 mai 1836.
Résolu qu'il sera nomné annuellement un collecteur des taxes imposées sur les cabarets, colportours et maisons publiques et que le dit collecteur recevra pour ses peines et soins une commission de cinq pour cent sur la collecte des dires taxes.

Signé, L. U. GAIENNIE, Recorder.

Appronvé le 7 mai 1836.
Signé, D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.

THEARD, Jr., Secret.

Séance du 3 mai 1836. Résolu qu'il sera nomme annuellement un collecteur des taxes imposéessur les charrettes, fiacres et autres voitures, et que le dit collecteur recevra pour ses permes et soins une commission de cinq pour cent sur la collecte des dites taxes.

Signé, D. PRIEUR, Maire.

Pour copie conforme,

THEARD; Jr, Secret.

THEARD; Jr, Secret.

Séance du 11 mai 1836.

Résolu qu'une somme d'argent soit approprié pour l'achèvement des prisons, actuellement en constructions et que la dite somme soit payée sur un mandat du maire, pourvu qu'elle soit en rapport avec la part que chaque municipalité doit payer d'après le tableau des taxes d'Etat sur les propriétés foncères.

Signé, L. U. GAINNIE, Recorder.

Appronvé le 14 mai 1836.

Signé, D. PRIEUR, Maire.

Pour copie conforme,

THEARD Jr., Secret.

Séance du 11 mai 1836.
Résolu qu'il soit nommé un collecteur des taxes de la troisième Municipalité sur les propriétés foncières.
Signé, L. U. GAIENNIE, Recorder.
Approuvé le 14 mai 1836.
Signé, D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jr., Secret.

Béence du II mai 1836.

Résolu que le nombre des assesseurs de la troisième Municipalité soit fixé à six, saveir : trois pour le premier et le quatrième district, et trois pour le second et le roisième district, et trois pour le second et le roisième district; et que mercreul prochain le Conseil procédera à leur nomination.

Signé, L. U. GAIENNIE, Recorder.

Approuvé le 14 mai 1836.

D. PRIEUR, Maire.

Pour copie conforme.

THEARD, Jr., secret.

Séance du 11 mai 1836,

Résolu que le salaire du syndic du quatrième dis-triet de la troisseme manicipalité soit de trois cents-pilsaires per un payable par séniestre sur son m ndat. Bigné, L. U. GAIENNIE, Recerder. Approuvé le 14 mai 1836 3 igné, D. PRIEUR, Maire. Pour copie conforme, THEARD, Jr, Secréf.

Séance du 7 mai 1836.

Résolu qu'aussité la promulgation de la présente ré-solution le commissaire du district devra empécher que l'on ne jette des ordures dans le fleuve, en face de la rue d'Enghien. ue l'on no jette des orquires de l'en no jette des orquires d'Enghien.
Signé, L. U. GAIENNIE, Recorder.
Non rejeté par le maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. Secret.

Résolu qu'il sois nommé un inspecteur des chemins, ayant sous lui un certain nombre d'ouvriers, lequel inspecteur sers sous les ordres et le contrôle du voyer, et dont les devoirs seront comme suit.

10. De conduire et de surveiller les ouvriers employés aux chemins, desquels il devra exigérable et ponetualité dans l'accomplissement de leurs devoirs.

20. En ess de paresse ou de négligence d'aucun des dissouvriers, il devra chaque sois en faire un rapport au voyer, qui, selon le cas, diminuera uns partie de leur saliare ou les renverra du service de la municipalité.

30. Il sera du devoir du dit inspecteur de faire au moins une fois par semaine l'inspecteur de faire au moins une fois par semaine l'inspecteur de faire au moins une fois par semaine l'inspecteur de faire au rapport exact au voyer, indiquant les lisux embarrasée, encombrés, ou offrest quelqués danger, afin que Jes répagnions puissent se faire de soite.

40. Le dit inspecteur recevra pour salaire une somme de cinquante pisstres por mois, payable tous les mois: mais s'il arrivait qu'il fut prouvé qu'il eut négligé de rémul ress devoirs, eut le cas de malade, il sera immédiatement renvoyé, et quelle que soul la somme qui pourrait lui être due, elle sera resenue au profit de la municipalité.

Signé, L. U. GAIENNIE, Recorder.

me qui pourrantini être due, elle acra reienue au profit de la municipalité.

Signé, L. U. GAIENNIE, Recorder.

Approuvé le 14 mai 1836.

D. PRIEUR, Maire.

Pour copie conforme.

THEARD, Jr. Secret.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

TAROISIEME Municipalité. Conformément à une résolution du conseil de la 3me municipalité, en date du 19 courant, avis est donné que, mercredi, ler jain prochain, il erra procédé à l'élection d'un siderman dans le quarrème district de la dite municipalité, en remplacement de Mr. Louis Bringire, dont le siège a été déclaré vacant. La dite déction aura lieu depuis 9 heures du matin

Avis Judiciaires. Avis Judiciaires.

L'AT DE LA LOUISIANE—Cor du Premier L'District Judiciaire—Andrée M'Coy, débiteur insolvable, ar vertu d'un acte pour venir au secours des débiteurs maovables détenus en prison, at afin d'obtenir le bénéfice du dit acte, enrégisté sa pétition à la cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane; avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire, et ils sont par les présentes cités d'avoir à comparaître en pleine cour, le mercredi huit de juin prophain, à 10 heutre du matin, pour déduire les raisous pour lesquelles la demande du dit étitionnaire ne serait pas accordée, et qu'il ne serait pas déchargé de son emprisonnement. James McKinney est néemmé pour représenter les créanciers absents.

ney est nammé pour représenter les créanciers absents.

Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la Cour suedite, ce 18ème jour de mai de l'année de N. S. mil huit cent trente-six.

20 mai—8,2ps P. LE BLANC, député greffier TAT DE LA LOUINIANE—Cour de Pa.

L'roisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8821.—Pierre Casanave contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, sur mution de John Culbertson, avocat de l'insolvable, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de dit insolvable, si est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de dit insolvable sera tenne en cour, mardi 31 mai, et en attendent toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont eus produes.

Extrait des minutes. Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 9 mai 1836.

Il mai—3,2ps ARMAND PITOT, greffier.

ARMAND FITUT, greffier.

TAT DE LA LOUISIANE.—Cour de pa
roisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle.
Oriéans.—No. 8846, J. B. Allard, actuellement en pri,
son contre ses créanciers.—Présent l'honorable Char,
les Maurian, juge. Après lecture et enrégistremen,
de la pétition et du tableau dans cette affaire, il est or
donné qu'une assemblée des créanciers dudit pétition naire ait lieu en cour ouverte le 25 mni 1836, pour qu'ils
sient à y déduire leurs raisous pourquoi la demande du
dit pétitionnaire ne serait pas accordée.
Par ordre de la cour
Bureau du Greffier, 28 avrit
1836 29 av—8,2ps
P. A. GUYOI, Greffier.

TATAT DE LA LOUISIANE—Cour de Pa-L'AT DE LA LOUISIANE—Cour de Patroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8833—George Opdyke, Andrew Carrico, George Carrico, T. D. Hall et autres contre Malpelm McCallum, pour une cession forcés—Présent l'honorable Charles Maurian, jugc—Un ordre de sé questre est rendu centre la propriété de Malcolm McDallum, qui pourra être trouvée dans la juridictions de la dite cour, une assemblée des créanciers du dit Malcolm McCallum sera tenue à l'étude de F. Grima, aotaire, samedi 28 mai 1836, pour nommer des syndics pour prondre possession et prendre la direction de la ropriété de l'insolvable pour le bien de ses créanciers, M. A. M. Buchanan, avocat sêra nommé pour représenter le dit Malcolm McCallum, absent, et en atteniant, il est ordonné que toutes poursuites contre su sersonne et ses propriétés sient suspendues. Il est le plus ordonné qu'un ordre de séquestre est rendu ussi contre toutes les propriétés mentionnées, dans la étition de Opdyke, Carrico et autres, comme vondues ar le dit Malcolm McCallum à Duncan McPaoyen, ous condition que les pétitionnaires fournissent un autonnement de la somme de vingt quatre mille pias-ires avec une caution solvable, présentée dans les fornes que la loi preserit.

Par ordre de la Cour, ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-

resavec une caution solvable, présentée dans les fornes que la loi preserit.

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, Nile.-Orléans, 23 avril 1836.
25 av.—10.2ps

L'AAT DE LA LOUISIANE...—Cour de Patroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Ordans—Pr sent l'honorable Charles Maurian, juge—10. 8862.—Ketchum & Lubbock contre leurs créaniers—La cession des propriétés faite par le pétitiensire est acceptés par les présentes par la cour au protide des dits créanciers et a li est ordonné qu'une assemilée des dits créanciers aura lieu en l'étude de M. H. Cénas, notaire, samedi, dix-initième jour de juin prochain, pour y délibérer sur les affaires des interpresentes et les réanciers aura leurs propriétés soient suspengaes, Et il est de plus ordonné que MM. Lawrence et Vinthrop, avocats sont nommés pour représenter les créanciers absens dans cette affaire. Per enfre de la

te de la company de la company

1.6

PAR LEMEGIETER DES TESTAMENS

10. A Terrains de vieur, avec les améliorations, aux composite propertien reute publiques, a l'éta Anverle composite propertien reute publiques au fair a des relations de la marchine consequence et l'action de la succession de fou Maurice Crowell, les est publiques au formation de marchine consequence et l'action de properties de marchine consequence et l'action de marchine consequence et ville de la nouvelle cons

tier, comme was seur, poir la somme de six manasseur, poir la somme de six manasseur.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire:

Le quart indivis d'une certaine terre ou habitation sise en cette piroisse, rive droite du Mississipi, mesurant, zept arpens neultioisse et cinq pieds plus ou moind de face audit fleuve, sur quatre vingt de profondeur, situé à environ onze lieuses de la Nouvelle Orléans, connue sous le nom d'habitation Mathieu Hotard et bornée du côté d'en haut par des terres aux messieurs St. Martin frères, et du côté d'en bas par celles de MM. Latour frères, ensemble le quart indivis dans toutes.

Man Latour frères, ensemble le quart indivis dans toutes.

dite habitation.

Conditions de la vente: Trois mille piastres compute de la vente: Trois mille piastres compute de la vente. Trois mille piastres compute de la vente. Trois mille piastres compute de la vente de la vente. Trois mille piastres compute de la vente. Trois mille piastres compute de la vente de

iant, et la balance a un, ueua, teua va qua portent hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir quelques réclamations contre le quart indivis de l'habitation ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret os jagement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de toute autre irrégularité su illégalisé dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citéaz d'avoir à déduire dans irente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente sinsi faite ne serait pas approuvée et homologuée conformément à la demande de l'acquéreur.

En Ri de quoi j'ai délivré les présentes les sous ma signature et le scess de la les sous ma signature et le scess de la parmissa St.

Bringier, dont le siège a été déclaré vacant. La dite élection surs lieu depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après mini, chez M. Jaa. Buss, sur le chemin du bayou St-Jean. Sont nommés inspecteurs MM. Jaa. Buss et Nicolas Fortin Jr. et greffier Augustin Charles Fortin.

21 mai D PRIEUR—maire.

Buss et Nicolas Fortin Jr. et greffier Augustin Charles Fortin.

D PRIEUR—maire.

D PRIEUR—maire.

D PRIEUR—maire.

TOIN—350 balles d'une qualité supérieure, en pe-tite balles, à vendre par PERKS & HALL,
16 mai No. 3, Levée de devant.

No. 3, Levés de devant.

ANGNUES—En débarquement de navire Marenge, 5000 Sangsues très grosses et moyennes, à
vendre par
I6 mai

WHISKEY—40 barils whiskey commun, en mai6 mai
LINCOLN & MAYNARD.

CERISES, etc—100 caisses cerises; 1000 damejeannes rondes de 5 gellons, reçus par le navire
Talma, venant du Havre et à vendre par Jeannes rondes de 5 gallons, reçus par le navire Talma, venant du Havre et à vendre par 16m CARRIERE, DARAN & Co. 11 rue St Louis

A Vendre par les soussignés, que St. Louis, No. 65, entre Royale et Chartres.

A entre Royale et Chartres.

12 pipes et demie Cognac d'importation directe,
200 caisses vin St. Estèphe Médoc,
200 do do St. Julien 1833,
50 do do Léoville 1828,
75 do do Haut Sauterne,
15 do do Haut Sauterne,
25 do do Liqueurs assortisti,
25 do do Liqueurs assortisti,
15 do do Absinthe Suisse,
Vins de Bourgogne, Clos Vougest et Volnay.
Vins blancs en barria, et un grand assortiment de vins rouges en barriques et demis barriques
9 mai

PERDU—Echspord de chez M Guine PERDU.—Echappé de chez M. Gaion

PERDU.—Echappé de chez M. Gaiennié daus le faubourg d'en bas, (vers le 10 avril dernier) un Poney rouge, haat de 13 à 14 mains, à longue queue, longue crinière et ayant une merque sur la han che. Une récon pense liberie sera don née à celui qui le ramènera à G. DORSEY, 8 mui—607 38 Nouvelle Levée Sa Nouvelle Levée

Al DE VIE, Liqueurs, écc-En éébarquement de brick Choctaw de Bordeanx, à vendre par le soussigné:
10 denni pièces oau de vie vieille de Cognae, fine,
Champagne 1820;
50 cuisses lequeurs assorties, en magasin, d'importatien récente;

to emissigné.

10 dem pièces oau de vie visille de Cognas, finc.

10 dem pièces oau de vie visille de Cognas, finc.

10 dem pièces oau de vie visille de Cognas, finc.

10 dem pièces oau de vie finc champagne, so conserve de l'experiment d

Sherry, en demi pipes et quants, a venore par Commune.

21 mai—g

CAFE Havane—267 sacs fin vert, à vendre par 20 mai FORSYTH, GOODWIN & FORDS.

LENDREs.—Plusieurs terres d'un grand prix parfaitement bien situés. Pour les conditions qui se parfaitement bien situés. Pour les conditions qui se source solve se t pour plus amples renseignement son très favorables et pour plus amples renseignement son très favorables et pour plus amples renseignement 130 quarts de barriques du américaine, 130 quarts de de cidre de qualité supérieure, 130 quarts de barriques du américaine, 130 quarts de de cidre de qualité supérieure, 130 quarts de de cidre de cidre de qualité supérieure, 130 quarts de barriques du américaine, 130 quarts de de cidre de

VENTES A DESCAN.

UCCESSION CROWELL—Vente par le Register

des Testamens—Mardi, vir st quaire mai 1826,
St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Courtes et se Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle
Orléans, l'exposerai en vente publique, a l'encan, pour compte de la succession de feu Maurice Crowell, les escleves suivants, savoir:

MARTHA JOHNSON, négresse Agée d'environ

Register des Testaments.

Le no. 2, mesure 21 pieds 2 pouces 6 lignes de fond—

Johnson de la comptant de l'expondade de l'expondade

Livaudais, nos. 145 et

Livaudais, nos. 145 et

Locade. Liviet

Nos. 145,

Washington et

Six measurent 50 pieds

Six measuren

Line of the control o

In de Hewiett:

Woodley, nègre américain, depuis 12 ans dans le pays, âgé d'environ 31 ans; fort robuste, très bonne hache, et entendant parfaitement à soigner les chevaux, charretier et bon marchand, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : 6 mois de crédit en billet endossé à anisfactiem, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acts de vente sera passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire public.

PAR FFRNANDEZ & WHITING.

PAR FERNANDEZ & WHITING. PAR FERNANDEZ & WHITING.

L sera vendu mercredi prochaim, 25 du courant, à thidi précis, à l'Arcade de Banks.

Vingt quatre terrains situés au faubourg Livaudais, dans l'ilet no. 163, situés entre les rues Sixième, Sepitème, St. David, et St. Antoine. Aussi, Quarante-huit terrains à Carrollion, dana B C et D; cempris dans les rues Onzième, Douzième, Jackson et Hamilton.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billeta endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait aiement. Les actes de vente en l'étude de W Y Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs.

seiement. Les actes de vente en l'étude de W Y Lewis, notaire, aux frais de acquéreurs.

21 mai

DERDU—Hier dans la matinée quatre billetr à ordre, chacun-de la somme de quarante pisastres, deux tirds par P. H. Hazeur, à l'ordre de M. Louis Gossuron et éndossés par lai, et paraphés ne versetur par J. Cuvillier, not pub datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi praphés comme ci-dessus, tirds par N. Pavageau, à Tordre de Nelson Desbrosses et rendossés par lui, payables l'un à dinze mois, et l'autre à dix huit mais de desse. Une récompense hoanête ser- payée à quiconque les reporters deux mois, et l'autre à dix huit mais de desse. Une récompense hoanête ser- payée à quiconque les reporters chez M. Joseph Cuvillier, not, pub rue Royale; le paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier.

SAINDOUX—950 barillets, lère quainté, à vendre 1 J. LANDIS, 14 rue Poydras.

GENCE—Le sous-igné, de nouveau fixé à la Neuvelle Orléans, donne avis qu'il se chargera à l'avenir, en qualité d'agent, des affiques qui pourront lui être confiées.

Respère par l'attention soutenue qu'il portera dans l'apprentie attisfaction aux personnes qui placeraient en ui leur confiance.

S'adresser au comptoir d'Hypolite Baloc, rue Contientes, et Royale.

S'adresser au comptoir d'Hypolite Baloc, rue Contiente de rivers de prières, d'églisse, et de haute piété dont une partie peut être offerte aux dames par la beauté des reluires et des éditions.

Une collection de dictionnaires en différentes langues et divers formas: des Grammaires des Grammaires, des grammaires de l'Homond, de Le Tellier, Noël, et Chapsal, Cobbett, Siret et autres; livres élément avantage.

Trésor des Enfans, Télémaque, fables de Lafon-tiaine, Florian. Fénélon et autres, pue quantiét consistent autres.

Ventes à l'Encan.

PAR P. DUTILLET & DELERY.

la loi, execpté gu'elle s'est dérangée de boisson quelquefois. Conditions: 6 et 12 mois de crédit en bilieta endossés à astisfaction et hypothèque. L'acciare na sera livrée que lorsque l'acte de vente sera signé.

L'acte de vente sera passé pardevant G. Le Gardeur notaire public.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

THERENDED Prochain, 25 du courant, à midi précia à l'Arcade de Bauks, il sera vendu, un superbe Terrain, situé à Macdonough, mesurant 60 pieds de face à la rue Homer, sur 120 pieds de profondeur sur la rue Jefferson, formant encoignure, et étant dans l'islet No. 14, et près du jardin de Mr. Detiste.

Conditions... 6 et 12 mois de ...



ans. Et un sénateur pour le troisième district du comé.

Et un sénateur pour le troisième district du comsis d'Orléans.

Et attendu que la loi porta annu que le dit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, ginquante représentans à l'assemblés générale de l'État de la Louisiane, seront élus et choisis pour le terme de deux ans, dans tout l'État, de la manière suivante sessoir. de deux ana, mass dun i ment, que un manifere benvame sevoir:

Un représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un représentant pour la paroisse de St. Bernard.
Sept représentant pour la paroisse d'Orienas.
Un représentant pour la paroisse St. Charles.
Un représentant pour la paroisse St. Jean Baptisse.
Un représentant pour la paroisse St. Jean Baptisse.
Deux représentants pour la paroisse St. Jeaques
Un représentant pour la paroisse de l'Asconsion.
Deux représentants pour la paroisse de l'Asconsion.

Deux représentant pour la paroisse de l'Ascensiolà.

Deux représentans pour la paroisse de l'Ascensiolion.

Trois représentans pour la paroisse de Lafourche Intérieurs.

Un représentant pour la paroisse de Terrebone.

Un représentant pour la paroisse de Oucest Baten Rouge.

Un représentant pour la paroisse de Concordia e Carrell.

Deux représentant pour la paroisse de Cataboula.

Un représentant pour la paroisse de Cataboula.

Deux représentant pour la paroisse de Cataboula.

Deux représentant pour la paroisse de St. Landry.

Deux représentant pour la paroisse de Lafayette.

Un représentant pour la paroisse de Lafayette.

Un représentant pour la paroisse de St. Landry.

Deux représentant pour la paroisse de St. Marin.

Un représentant pour la paroisse de St. Marin.

Un représentant pour la paroisse de St. Marin.

Deux représentant pour la paroisse de St. Marin.

Un représentant pour la paroisse de St. Marin.

Deux représentant pour la paroisse de Cataboula.

Pour la paroisse de St. Marin.

Un représentant pour la paroisse de Cataboune.

Rouge.
Un représentant pour la paroisse de Claiborne.
Un représentant pour la paroisse de Ouschira.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Féliciana.
Deux représentans pour la paroisse d'Ouest Félicia.

20 mai J. LABADIE, 39 rue de la Lev ce.

CORDE et Toile d'emballage de Kentuck)—320
pièces toile, 225 rouleaux cocde, en débarquement
du ateumer Homer.
20 mai FORSYTH, GOGDWIN & FORDS

30 mai FURSYTH, GRODWIN & FURLS IN AINDOUX, PORC, &c.—70 barriques perc fumé, 500 barilles grainse, 550 barils porc mess et prime; porc m. o. et P. o., à vendre per 20 mai FORSYTH, GOODWIN & FORDS.

20 mai FURS I TR. GOUDWIN & FURSE.

BTTRES de change sur Paria, à vendre jar
E SAINET, 51, rue Bienville,